

OMNIUM NORD-AFRICAIN

MAROC

17 février 1934

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 mars 1934)

CASABLANCA. — Modification. — Soc. AGRICOLES et INDUSTRIELLES de TAMELELT, 81, route de Mazagan. — Nouvelle dénomination : Omnum nord-africain. — *Le Phare de Casablanca*.

AVIS DE DÉCÈS

(*Le Petit Marocain*, 22 avril 1935)

Le conseil d'administration, les chefs de service et le personnel de l'Omnum nord-africain ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Alfred CHANTREUX

leur regretté collaborateur et collègue, décédé le 21 avril 1935, dans sa 39^e année.

Et vous prie de vouloir bien assister à ses obsèques, qui auront lieu le mardi 23 avril à 10 heures du matin.

On se réunira au domicile mortuaire, 60, rue Jean-Jaurès.

Le convoi aura lieu par fourgon auto et les remerciements reçus au cimetière.

Pas de couronnes, des fleurs seulement.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC

(*La Journée industrielle*, 30 mai 1935)

.....
L'Omnum nord-africain a apporté la branche transports voyageurs et marchandises à deux sociétés auxiliaires nouvelles : [la Compagnie auxiliaire de transports au Maroc] et l'Office général des transports au Maroc.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

(*Le Petit Marocain*, 3 août 1935)

Par décret du 12 juillet 1935, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier : M. [Eugène] Paris, administrateur de l'Omnum nord-africain. M. Paris est très sympathiquement connu à Casablanca et nous sommes heureux de nous joindre à ses nombreux amis pour lui adresser nos meilleures félicitations.

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marocain*, 11 novembre 1935)

Les familles Legendre, Sirot, Siret, Barel, Ablitzer, Titre, Patton, Frémeau ;
La direction et le personnel de l'Omnium nord-africain ;
Le mouvement des Éclaireurs marocains
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Georges-Robert LEGENDRE
décédé à Casablanca le 9 novembre 1935, à l'âge de 29 ans.
Et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 11 novembre 1935 à 10 heures.

On se réunira au domicile mortuaire, 6, rue Ollier (quartier Gauthier).
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église du Sacré-Cœur.
L'inhumation se fera au nouveau cimetière.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

AU CONSULAT D'ANGLETERRE

« His Britannic Majesty's
Consular Court of Justice »
juge une affaire de détournements commis par un sujet anglais
(*Le Petit Marocain*, 21 janvier 1937)

Dans une jolie salle claire, formant une aile du consulat d'Angleterre, boulevard d'Anfa, la « Supreme Court of Justice » de Sa Majesté britannique pour les colonies, a siégé hier afin de juger une affaire de détournements de fonds dans laquelle était inculpé un sujet anglais.

On sait, en effet, qu'en vertu des capitulations, un délit commis au Maroc par un sujet anglais, ne peut être jugé que par un tribunal consulaire et conformément aux lois du Royaume-Uni, bien que son arrestation soit effectuée par les agents de la loi française et qu'il soit détenu normalement à la prison civile.

Les vétilles d'ordre général sont traitées par le consul lui-même, mais dans le cas d'un délit d'importance, la justice de Sa Majesté britannique, siégeant ordinairement à Gibraltar, se déplace, et vient rendre ses arrêts en zone du Protectorat. Cela se produit du reste rarement.

Physionomie de prétoire...

Hier pourtant, une plainte en détournements de fonds déposée par l'Omnium nord-africain d'entreprises à l'encontre d'un de ses anciens employés nommé Fairwealther, arrêté en novembre dernier, nous valait l'honneur d'avoir parmi nous le lord, chief of justice, de Gibraltar, Sir Kenneth Beatty, et le distingué procureur du Roi, M. E. Hone, venus tout exprès du rocher dominant le détroit pour juger cette affaire.

La justice anglaise cherche, comme la nôtre, la vérité. Mais elle ne le fait ni avec les mêmes formes, ni dans le même esprit.

Ni envolées, ni manches flottantes et fronts en sueur ; pas d'éclats de voix et pas de coups de théâtre. Presque trop d'impassibilité et de froideur, de raisonnement lucide et de conclusions claires- Pas de poudre aux yeux ; au contraire, des yeux tout grands ouverts, sans haine ni indulgence... sans passion. La salle est petite ; le fond en est occupé par une sorte de haut pupitre en bois brun. C'est le tribunal.

...et physionomies de magistrats

L'huissier annonce : « The Court ». et Sir Kenneth Beatty pénètre dans la salle où chacun est debout, Le juge unique porte la robe rouge à revers noirs et la cravate blanche. Sur sa tête est posée la perruque classique, coupée ras et en brosse des juges britanniques ; il porte des lunettes d'écaillés et sa physionomie, intelligente mais sévère, n'a pas un trait qui ne soit typiquement anglais. De sa bouche mince ne sortiront que des paroles rares, courtoises, et difficilement perceptibles pour quelqu'un de non entraîné aux subtilités de la langue anglaise. Ce magistrat ne dirige pas les débats ; il les administre littéralement.

Derrière lui, les armes du Royaume avec la célèbre devise : « Dieu et mon Droit ». En face du Tribunal, dans ce que nous nommerions le prétoire, se trouve une table allongée. A cette table sont assis le procureur du Roi, M. E. Hone, l'expert qui a démêlé les papiers de Fairweather, et l'avocat de l'inculpé, M^e de Foyard, dont la sobre tenue est celle de tous les avocats de notre barreau.

M. le procureur est revêtu de la robe noire, avec une sorte de col marin, mais noir aussi- Sur le col cassé, il porte la cravate blanche. Sa tête est recouverte également d'une perruque. Mais celle de l'accusation n'est pas la même que celle de la Cour. C'est une perruque à bouclettes sur le tour, laissant les cheveux en brosse sur le front, et se terminant en une petite queue sur le cou.

D'allure également très anglaise, portant lunettes, et parlant une langue fluide et douce à l'oreille, ce procureur s'avère d'emblée un magistrat redoutable.

Contrairement à ce qui se passe chez nous, c'est lui qui dirige les débats sans désespérer .tout en laissant l'illusion, grâce à sa constante courtoisie et aux formules consacrées employées dans ses discours, que c'est le lord, chief of .justice, qui dirige les débats.

À la droite du procureur se trouve un petit box d'où parleront les témoins. Derrière la grande table, on aperçoit un grand box, surélevé et fermé des quatre côtés, où se tiendra l'accusé. Au fond de la salle, enfin, et séparés de la Cour par une barrière en bois, quelques bancs pour le public et un pupitre pour la presse.

Peu après que la Cour ait fait son entrée, on amène l'inculpé, Fairweather dont les détournements atteindraient 15.000 francs environ. C'est un homme assez jeune encore, d'allure insignifiante, très correctement vêtu ; nous dirons même élégamment.

L'audience est ouverte

Disons tout de suite que les débats seront intéressants de par le fait de leur diversité d'avec ce qui se passe ordinairement chez nous seulement, car l'affaire en elle-même est banale au possible : un employé indélicat a détourné des fonds à son employeur, en l'espèce une société, en pratiquant des faux en écritures jusqu'au jour où il a été découvert. Et, comme toutes les affaires de ce genre, où on se noie d'emblée dans la paperasserie, elle sera compliquée.

Méthodes d'outre-Manche

Donnons un aperçu général des débats pour bien mettre nos lecteurs dans l'atmosphère très spéciale de cette justice britannique.

À peine l'audience ouverte, au nom de la Couronne, le procureur présente l'accusation. D'une voix égale et sans passion, plein d'égards vis-à-vis de la défense et du juge, l'accusateur présente un chef-d'œuvre de raisonnement, de logique implacable, avec toutes les preuves et documents à l'appui.

Pendant, cela ne lui paraît pas suffisant. C'est donc lui qui va citer les témoins, et poser des questions dont la subtilité, l'aisance et l'à-propos forcent l'admiration. Ce procureur est beaucoup plus fort que bien des juges d'instruction ! Après lui, c'est à la défense de poser des questions, tendant bien entendu, à annihiler l'effet des premières.

Le juge, lui, prend note de toutes les questions et de toutes les réponses, et chacun attend poliment, avant de poser la question suivante, que « Mylord » ait fini d'écrire. Les questions posées par le juge sont rares, courtes, et le témoin est généralement prié de répondre par oui ou par non. Il demande de temps à autre à voir quelque document cité par l'accusation ou la défense, document qui lui est aussitôt passé, et qu'il examine consciencieusement. Pendant ce temps, un silence déférent règne dans la salle.

Des heures se passent, à éplucher papiers et témoins sans qu'on ait encore entendu la voix de l'inculpé. La procédure de la justice anglaise est évidemment totalement différente de la nôtre : elle est plus froide, plus impitoyable. Ce sont d'ailleurs les peuples eux-mêmes qui ont fait leur justice, et ils l'ont faite d'après leur tempérament et à leur convenance. Elle ne peut donc être en définitive ni critiquée, ni louée. Mais ce qu'on peut dire sans crainte de se tromper, c'est qu'il y a dans la justice anglaise une noblesse d'allures qui en impose au plus sceptique.

Les débats

Passons maintenant à un bref aperçu des débats.

Dès l'ouverture de l'audience, M. Pizarella, greffier au tribunal de Gibraltar, donne lecture de l'acte d'accusation. Cette lecture terminée, le procureur de la Couronne, M. E. Hone, prend aussitôt la parole et, avec une extraordinaire minutie, établit la culpabilité de Fairweather. Rien n'est oublié : ni jeux d'écritures, ni jongleries de chèques, ni traites disparues, ni les ordres donnés aux encaisseurs permettant des tours de passe-passe pendant la nuit, etc., tout est passé en revue, au crible, prouvé, démontré, documents en main. Le procureur estime même avoir rassemblé des preuves en nombre tel et si suffisantes, qu'il passe sur certains détails, très compliqués, qui ne feraient que fatiguer la Cour, sans renforcer sa conviction.

M. Hone termine son remarquable réquisitoire, au cours duquel il n'a d'ailleurs pas élevé la voix d'un ton, par la phrase classique : « Nous avons donc l'honneur d'apporter devant vous, Mylord, les preuves d'une fraude particulièrement caractérisée ».

Sir Kenneth n'y voyant pas d'inconvénient, M. Hone commence l'interrogatoire des témoins.

M. Cassin, secrétaire général adjoint de l'O.N.A. est le premier témoin entendu. Le serment comporte une formule particulièrement complète, et se prononce en tenant la Bible de la main droite. La « cross-examination » ou interrogatoire des témoins, tour à tour, par l'accusation et la défense, est faite avec une minutie et une longueur que ne connaissent pas nos prétoires.

M. Cassin fixe ainsi le montant des appointements de l'accusé. On entend des questions comme celles-ci :

— Fairweather avait-il des références quand il est entré chez vous ?

— Oui !

— Est-il vrai que ces papiers avaient disparu quand on les a recherchés, après son arrestation ?

— Oui !

— Un certain nombre d'entrées dans les livres apparaissent bien comme fausses ?

— Oui.

— A-t-on retrouvé les ordres écrits de passations dans les livres de ces entrées ?

— Un certain nombre ont disparu.

Jusqu'ici, les débats s'étaient déroulés en anglais. Mais le témoin sera plus à son aise en parlant français.

L'interprète prête serment et se met à l'ouvrage ; il s'en acquitte à son honneur.

La défense pose à son tour des questions, parfois vraiment machialéviques ; à tel point que Sir Kenneth Beatty lui-même demande un peu plus de simplicité. Invité par le Lord, l'inculpé sort de son box et vient s'asseoir derrière son avocat, de façon à pouvoir s'entretenir plus commodément avec lui.

Le deuxième témoin est un jeune israélite, comptable à la S.O.M.A., filiale de l'O.N.A.

Il est mis sur la sellette à propos du versement d'une somme de 5.000 francs que Fairweather a encaissée pour son propre compte.

L'audience est ensuite suspendue ; il est près de 13 heures.

L'audience reprend à 14 h. 30. C'est toujours le même témoin qui est soumis à un interrogatoire serré. Ici se place un léger incident. Un témoin était venu s'asseoir dans la salle, ce qui est incompatible avec les règles du code. On le prie de sortir, mais tout cela se passe dans le calme le plus absolu et au milieu des sourires polis.

Ces interrogatoires, nous l'avons dit, sont si complets, qu'on n'entendra plus, avant la fin de l'audience de l'après-midi, qu'un seul autre témoin, M. Joseph Sabbah, commis à l'O N A , qui sera questionné au sujet d'écritures passées par lui sur les ordres de Fairweather.

L'audience reprendra ce matin à 10 heures.

AU CONSULAT D'ANGLETERRE

Le tribunal de Sa Majesté Britannique
a poursuivi toute la journée l'audition
des témoins de l'affaire Fairweather
(*Le Petit Marocain*, 22 janvier 1937)

Le tribunal consulaire de Sa Majesté britannique a poursuivi hier son audience toute la journée, sans en arriver pourtant au verdict.

Cérémonial

La journée s'est ouverte avec le cérémonial ordinaire, c'est-à-dire que l'huissier s'est avancé sur la porte et a crié d'une voix forte : « Oyez ! oyez ! oyez ! Le tribunal suprême de Gibraltar va siéger aujourd'hui ! Que tout le monde s'approche car tous ceux qui auront quelque chose à dire seront entendus. God save the king ! » Après quoi le public fut admis dans la salle des débats.

La Cour siège aujourd'hui dans une salle inondée d'un clair soleil, car le temps est encore plus radieux qu'hier. Ce qui tend à rendre l'atmosphère tout à fait cordiale.

Le public est nombreux, pour autant qu'il y a de la place, car celle qui lui est réservée est petite. La presse elle, dispose de pupitres très commodes, et qu'une autorité bienfaisante a su faire respecter.

La Cour fait son entrée ; elle est exactement ce qu'elle était hier ; elle a le même costume et la même dignité.

L'audience est ouverte

Sir Kenneth Beatty ouvre l'audience et l'on reprend tout de suite l'interrogatoire du témoin Sabbah. C'est au tour de la défense à le harceler de questions à propos de chiffres, d'entrées de livres, de talons de chèques, etc. Le Lord, qui enregistre toujours questions et réponses, tient à examiner personnellement tous les documents cités ou présentés, qu'un huissier lui passe aussitôt.

En ce qui concerne les questions posées, contrairement à ce qui se passe dans nos tribunaux, le procureur pose à nouveau des questions après la défense, il n'y a pas d'ordre régulièrement établi.

D'ailleurs, ce matin, le juge sort de son habituelle impassibilité pour s'entretenir longuement avec le témoin par le truchement de l'interprète.

Le procureur déclare ensuite que lui-même et la défense qu'il nomme « my friend », « mon ami », tiennent à citer à nouveau le comptable de l'O. N. A., entendu hier, qui a

pu apporter certains documents importants. Ce témoin reparaît donc à la barre où il produit les documents en question. Puis on lui rend sa liberté.

Le témoin suivant est chef-comptable à la Société Générale. Il conteste qu'en juillet dernier, la Société Générale ait reçu de l'O. N. A. ni versement, ni virement ; ce qui tend à prouver que les écritures passées par Fairweather et portant mention d'un versement de 5.000 francs à la Société Générale sont fausses. Le témoin est également certain que [es traites qui lui sont présentées en Cour n'ont pas été encaissées par sa banque, car elles ne portent aucun des cachets habituels et n'ont pas été endossées. Il produira, avec le consentement de sa direction, un chèque dont on possède le talon, pour voir si tout correspond.

Le témoin Isaac Salomon est aussi un employé au service de l'O. N. A. mais il a une voix si fluette qu'on ne peut arriver à le comprendre. Lui aussi confirme les dissemblances d'écritures découvertes dans les livres. L'interrogatoire continue jusque vers midi trente, heure où le juge suspend l'audience.

L'audience de l'après-midi

L'audience est reprise à 14 h. 30. Le témoin à la barre est interrogé très à fond aussi bien par l'accusation que par la défense au sujet de fonds que l'inculpé aurait dû verser au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ainsi qu'à la Banque of British West Africa Limited. Il appert que ces versements, bien que portés sur les livres, n'ont pas été effectués.

Un témoin entendu le matin, chef-comptable à la Société Générale, est revenu avec le chèque que la Cour lui avait demandé de voir et que sa direction lui a aimablement permis de produire. Cérémonieusement, le témoin est prié de produire la pièce en question, et c'est lui qui donne lecture de toutes les inscriptions portées à ce chèque, tandis que « Mylord » en prend soigneusement note.

Procureur et avocat questionnent très longuement tour à tour, et une polémique s'engage autour du point à savoir si « un livre de décalage » dont il est fortement question, a une importance ou non. Le témoin est prié avec insistance de donner son avis, son opinion, et l'on en conclut que ce livre est d'une grosse importance pour la maison qui l'établit puisqu'il la renseigne exactement sur son compte en banque. Si des faux y sont introduits, la direction peut être induite en erreur sur son avoir.

Au moment où le témoin va se retirer, la Cour le prie de transmettre ses remerciements à la direction de la Société Générale pour son obligeance.

On entend ensuite M. Albertini, caissier à l'O. N. A., pour savoir de quelle manière, et sur présentation de quels papiers, il a payé à Fairweather une somme de 553 francs qu'on lui reproche d'avoir également détournée. Ce paiement a été effectué en espèces, contre un bon signé Fairweather, et sur lequel il avait ajouté « reçu chèque ».

M. Albertini prétend cette opération courante et parfaitement régulière, mais M^e de Foyard proteste avec véhémence et une interminable discussion s'établit.

Fairweather, derrière son avocat, fait des gestes de désespoir, car il paraît que ce qu'on dit n'est pas exact ou du moins n'est pas de son goût.

M. Jean Lagneux, expert-comptable, vient témoigner ensuite car un témoin qui devait paraître avant lui a dû s'égarer... Impossible de le retrouver.

La Cour trouve bon de s'entendre expliquer clairement ce que sont un versement et un virement.

Le témoin certifie ensuite qu'il a découvert, du mois de juillet 1935 au mois de mai 1936, et chaque mois, une ou plusieurs fausses écritures.

C'est la défense qui interroge ensuite et qui pose des questions passablement compliquées et qui ne sont pas, à première vue, de relation directe avec l'affaire. Ceci a le don d'énerver le témoin qui répond de plus en plus sèchement, tout en faisant de temps en temps semblant de chercher la question, posée au sein du long discours prononcé par la défense. Le public sourit, mais sans bruit.

Et l'audience est levée peu après. Elle reprendra ce matin.

LE JUGEMENT DE SIR KENNETH BEATTY

Fairweather est condamné
à 18 mois de prison sans « hard labour »

LE TRIBUNAL, FAISANT PREUVE D'INDULGENCE,
LUI A ACCORDÉ LA CONFUSION DES PEINES
(*Le Petit Marocain*, 23 janvier 1937)

L'audience d'aujourd'hui a été la dernière de ce procès et a vu Sir Kenneth Beatty prononcer son jugement. Le public fut aussi nombreux qu'hier et tout aussi attentif.

L'audience est ouverte

Antoine Tomas, encaisseur, parle encore au début d'audience, mais sa déposition n'est pas particulièrement importante.

Un exposé de Fairweather

Mylord donne ensuite la parole à l'accusé Fairweather. Celui-ci reprend alors place dans le petit box placé derrière la table de la défense.

Debout, Fairweather entreprend sa défense. Il a noté toutes les questions de l'accusation ainsi que les réponses des témoins en y apportant ses propres réponses et conclusions, accompagnées de commentaires. Tout cela forme un document important, écrit de sa main, qu'il tient devant lui, et dont il se sert pour mémoire.

L'inculpé parle d'une voix assez forte, mais toujours respectueusement tourné vers le juge, et attendant sans impatience, chaque fois que ce dernier a besoin d'écrire sa défense.

Bien entendu, Fairweather s'étonne de ce que les documents produits contre lui soient dans bien des cas si rares et si opportuns. Il discute également, et il faut le reconnaître, très habilement, la disparition de ces fameux 5.000 francs portés en virement au lieu de versement, et qu'il est accusé d'avoir escroqué. Il se défend ensuite d'avoir falsifié les livres de comptabilité, déclarant qu'au surplus, il n'y a pas eu de véritable faux en écritures, et se lance dans une explication touffue au sujet de ce livre des récapitulations d'opérations bancaires dont il a tant été question au cours de ce procès.

Nervosité...

Haussant légèrement le ton, et démontrant une certaine nervosité, Fairweather déclare plus loin qu'il n'aurait jamais été suffisamment nigaud, en admettant qu'il soit malhonnête, pour risquer, à l'âge de plus de 40 ans, sa situation et celle de sa famille, pour une somme de 1.000 et quelques francs ; plus loin encore, pour les 553 francs dont il a longuement été question hier et qu'il est accusé de s'être fait payer par le caissier de l'O.N.A moyennant un chèque non transmis à la banque.

L'inculpé parle ensuite de sa situation à l'O.N.A. à l'appui de sa défense, Il termine en disant qu'il s'en remet pour le reste à son avocat. Il constate qu'il y a eu des surcharges sur les livres, conteste qu'elles aient été faites par lui, mais ne peut dire par qui, « n'étant pas là pour accuser », ainsi qu'il répond à une question du juge.

La plaidoirie

M^e de Foyard se levé ensuite pour prononcer sa plaidoirie. Le distingué défenseur — comme son client — basera son exposé sur le fait qu'aucune preuve réelle, d'après lui,

n'a été apportée par l'accusation de la culpabilité ou des agissements frauduleux de Fairweather. Bien entendu, M^e de Foyard cite de très nombreux arguments à l'appui de ses dires. L'impression générale est que, d'un côté comme de l'autre de la barre, il n'y a guère de conviction.

Certaines assertions de l'avocat sont vivement relevées par le juge, qui lui cite des particularités que la défense oubliait.

Contrairement à ce qui se passe à nos assises, le juge interrompt souvent le défenseur pour lui signaler qu'il ne suit pas très bien son raisonnement, ou pour vérifier ses assertions. On assiste en quelque sorte à une prolongation de la discussion première.

L'accusé reste debout dans son box, pendant la plaidoirie de son avocat. M^e de Foyard s'étonne qu'on n'ait pas cité M. Sire, directeur de la S.O M.A.

Le procureur se lève pour lui répondre que pendant l'instruction, M. Sire était en France, malade, et qu'il n'est revenu au Maroc que pour y mourir. On remarque ensuite quelques courts incidents marqués du sceau de la courtoisie -entre le Lord et l'avocat, provenant du fait que M^e de Foyard n'a plus l'habitude de la procédure en usage dans les tribunaux anglais. Pour M^e de Foyard « the backbone », l'épine dorsale, de l'accusation, est vraiment trop faible pour amener Fairweather devant ce tribunal. Il retrace la vie de l'accusé, qui a fait la guerre, et demande pour lui un acquittement basé sur l'insuffisance des preuves.

Dernier réquisitoire

M. E- Hone, procureur du Roi, se lève alors et tient lui aussi à réfuter certains arguments présentés par Fairweather lors de sa défense, L'accusation tient les preuves présentées pour très suffisantes. Des insinuations ont été lancées par la défense qui n'ont pas de bases C'est Fairweather qui a pris l'argent et personne d'autre ; il en a la conviction. Et de nouveau le procureur cite documents et témoignages. C'est un réquisitoire impitoyable, cette fois, au cours duquel Fairweather est accablé par des raisonnements d'une extraordinaire lucidité. « Mylord » pose toutefois de nombreuses questions car il veut juger en pleine connaissance de cause.

Sir Kenneth parle à son tour

Le juge relit ensuite à l'inculpé les chefs d'accusation, six en tout, et commente les preuves fournies. Il a devant lui tous les documents fournis par l'accusation, et les cite à l'appui de ses dires. His Lordship a l'air d'être convaincu que les preuves apportées par l'accusation sont suffisantes et il regrette que les explications fournies par l'inculpé ne l'aient pas satisfait. Les témoins lui ont paru n'avoir aucune raison d'accuser à tort Fairweather.

His Lordship regrette d'avoir à penser que l'argent obtenu par l'inculpé l'a bien été par des moyens frauduleux et qu'un homme de sa condition ait commis des actes aussi regrettables.

His Lorship prononce donc l'accusé coupable sur tous les chefs d'accusation : « I find you guilty ! » déclare Sir Kenneth Beatty.

Un passé... avec tache

Le procureur, ici, place une parenthèse pour rappeler que Fairweather a été condamné en Belgique à deux mois de prison pour faux et expulsé du territoire.

L'accusé persiste à plaider non coupable.

Il conteste avoir été en prison à Tournai.

Le juge déclare qu'il ne tiendra d'ailleurs pas compte de ce passé dans son arrêt, puis il interroge l'inculpé sur sa situation de famille, sur sa situation matérielle, etc. La scène est toujours aussi calme. Seul Fairweather paraît nerveux et triture ses doigts sans arrêt.

Le verdict

Sir Kenneth Beatty va rendre son jugement dans la forme traditionnelle anglaise, que nous allons essayer de transcrire pour nos lecteurs, car elle est vraiment curieuse.

Le juge prend donc la parole d'une voix égale : « Accusé, dit-il, d'après les preuves fournies par l'accusation, preuves que vous n'avez pu réfuter en aucune façon, car vous vous êtes borné à éluder les faits précis sans y répondre, je vous reconnais coupable de détournements et de faux particulièrement blâmables. Tous les chefs d'accusation qui vous sont imputés sont exacts et vous n'avez pas d'excuses.

Il convient donc que vous soyez sévèrement puni et que votre châtement soit un exemple.

Je vous condamne donc pour chaque chef d'accusation, et ils sont six, à la peine de 18 mois de réclusion, sans « hard labour ». (travaux forcés).

Toutefois, tenant compte de ce que vous avez combattu dans l'armée de Sa Majesté, et oubliant ce que l'accusation a rapporté sur votre passé, je vous accorde la confusion des peines. Chaque jour de prison que vous ferez comptera donc pour six. J'ai dit »

Un certain brouhaha remplit la salle, après que Sir Kenneth Beatty eut levé l'audience. La sentence est vivement commentée et l'opinion générale la déclare indulgente. Fairweather est ramené peu après à la prison civile.

Où Fairweather purgera-t-il sa peine ?

Nous avons pu nous entretenir quelques instants après l'audience avec M. E. Hone, le procureur de la Couronne, et lui avons posé la question à savoir où Fairweather purgerait sa peine ?

Le distingué magistrat nous a confié que, pour le moment, aucune décision n'avait été prise et que le condamné resterait provisoirement enfermé route de Médiouna.

Il nous a toutefois cité un cas semblable où le condamné avait été transféré à Gibraltar.

Il se pourrait donc que Fairweather soit d'ici peu transféré dans les prisons de Sa Majesté sur le rocher fameux qui commande le détroit.

CASABLANCA

Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel
de la Banque d'État du Maroc
(*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :

M. Épinat, président du conseil de l'Omnium nord-africain

M. [Maurice] Laurent ¹, administrateur de l'Omnium nord-africain ;

M. Paul Renoux, fondé de pouvoirs de l'Omnium nord-africain

M. HENTSCHEL EST NOMMÉ
ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ DE L'O.NA.
(*Le Petit Marocain*, 10 mai 1938)

¹ Maurice Laurent (1904-1997) : Polytechnique, 1923. Marié en 1934 à Geneviève Dussourt. Contrôleur en chef de la Chaouïa, puis directeur dans le groupe Épinat : administrateur de la Société marocaine de machines agricoles, administrateur de la Cie générale de transports et de tourisme au Maroc (CTM), administrateur-directeur de la Compagnie africaine de transports, président de l'aéro-club de Casablanca, administrateur de l'Omnium nord-africain...

Nous avons le plaisir d'apprendre la nomination, comme administrateur délégué de l'Omnium nord-africain, de M. Albert Hentschel, qui était depuis plusieurs années ingénieur-conseil de cette importante société.

M. Albert Hentschel, ingénieur au corps des Mines, promotion 1907 de l'École polytechnique et promotion 1911 de l'École des Mines, fut appelé, dès la fin de la guerre, à la direction générale d'une importante société métallurgique de l'Est de la France, puis vint au Maroc en 1933 en qualité d'ingénieur-conseil de l'Omnium nord-africain, partageant depuis soit activité entre cette société et une grande firme française dont il était administrateur-directeur général.

Pris par l'attrait du Maroc et de ses ressources minières, M. Hentschel s'y installe définitivement, apportant son précieux concours et son prestige de grand mineur à l'Omnium nord-africain.

Nous sommes heureux de lui adresser nos bien sincères félicitations.

Association amicale et mutuelle
des agents de l'Omnium Nord-Africain
et de ses filiales (A.M.O.N.A.F.)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MAI
(*Le Petit Marocain*, 21 juin 1938)

Les membres de la Mutuelle, convoqués le 19 avril en assemblée générale extraordinaire, se sont réunis le 4 mai 1938 à 18 h. 30, sous la présidence de M. Blachère, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Allocution du Président ; 2. Lecture du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 août 1937 ; 3. Rapport moral ; 4. Rapport financier ; 5. Modification à l'article 49 des statuts ; 6. Question posée par le Sociétaire France (art. 44) ;

7. Question posée par le délégué de Marrakech (M. Bourgeois) ;

8. Questions diverses. 213 membres, sur 385 inscrits à Casablanca, assistent à la réunion et déposent, à leur entrée de la salle des séances, leur bulletin de vote pour l'élection des membres du comité, à élire. Le bureau de vote est ainsi constitué : Président : M. Dumont. Secrétaires : MM. Gilquin et Jaen. La séance est ouverte à 18 h. 30, sous la présidence de M. Jules Blachère, qui était entouré de MM. Paris, administrateur délégué de l'ONA ; Laurent, administrateur délégué de la CAT ; Lebasclé, administrateur de l'ONA ; Servat, directeur de la CTM ; ainsi que de MM. Deloupy et Cavalier, vice-président de l'AMONAF ; Herbaux, trésorier général ; Loubet, secrétaire (faisant fonction).

ALLOCUTION DU PRESIDENT

M. Blachère, président, fait l'exposé de la situation de la Mutuelle depuis sa fondation à ce jour. Cet exposé d'une haute portée est très applaudi par toute l'assemblée qui démontre ainsi à son président toute l'estime que lui portent les Sociétaires et les remerciements qui lui sont dus pour son dévouement à l'AMONAF. Le président donne la parole au secrétaire. M. Loubet fait lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 5 août 1937; aucune observation n'ayant été faite sur ce procès-verbal, celui-ci est adopté par l'Assemblée.

RAPPORT MORAL

M. Loubet, secrétaire, fait lecture du rapport moral ci-dessous : « À la fondation de l'Association amicale et mutuelle des agents de l'Omnium Nord-Africain et de ses

filiales, le 5 août 1937, le nombre d'adhérents s'élevait à 296. « Neuf mois plus tard, grâce à la propagande faite par les membres dévoués à la cause mutualiste, tant à Casablanca que dans les villes de l'intérieur, l'effectif de l'AMONAF comprend : 3 membres fondateurs; 6 membres bienfaiteurs; 27 membres honoraires; 735 membres participants.

« Il faut donc se réjouir de la marche ascendante de notre Mutuelle et espérer que d'ici la prochaine assemblée générale l'effectif sera encore augmenté.

Pour y arriver, nous demanderons à toutes les bonnes volontés de répandre autour d'eux, dans toutes les filiales, dans tous les services, les avantages que trouvera tout employé adhérent à notre grande famille mutualiste : l'AMONAF. « Nous espérons aussi que le chiffre des membres honoraires et bienfaiteurs ne s'arrêtera pas à 33 et que la propagande que vous ferez nous en amènera de nouveaux.

« Nous vous demanderons une fois de plus d'aider le comité directeur dans sa tâche parfois aride, par la bonne volonté que vous mettrez tous à respecter les statuts de PAMONAF ».

Ce rapport est adopté par applaudissements de l'assemblée.

RAPPORT FINANCIER

M. Herbaux, trésorier général, donne lecture du rapport financier :

Situation de trésorerie au 30 avril 1938 c Bordereau des recettes et dépenses du mois d'avril 1938 :

« RECETTES

« Recouvrement cotisations avril.. 4.825,00 « Vente Statuts 105,00

« Total des recettes 4.930,00 « DEPENSES

« Règlements Docteurs 2.237,50 » Règlements Pharmacies 1.163,25 * Participation aux soins et frais de médicaments pour divers sociétaires — 1.559,25 « Frais généraux 95,25

« Total des dépenses 5.056,25 « Excédent des dépenses .. 126,25 « Report antérieur 34.978,80

« En caisse au 30 avril 1938 34 852,55

dont 96,45 entre les mains du trésorier, 32.161

à la Société générale et 2.594,60 aux Chèques postaux.

Il convient de faire remarquer que nombre de factures concernant les premiers quatre mois de 1938 n'ont été payées qu'en mai, ou ne sont pas encore en notre possession. Ce n'est donc pas la situation réelle de la Mutuelle que nous venons de vous donner mais uniquement la situation comptable.

» La situation générale, à la même date, non tenu compte des règlements effectués après cette date, ou à effectuer et se rapportant aux quatre mois écoulés, est la suivante :

« RECETTES.

« Droit d'entrée et cotisations des membres participants 38.230,00 « Cotisations membres fondateurs, bienfaiteurs et honoraires 7.400,00 « Vente Statuts 321,00 c Total des recettes 45.951,00

« DEPENSES.

« Frais de constitution et frais généraux 2.795,20 « Confection et impression des statuts et règlement int 1.100,00 « Secours 125,00 « Règlements Docteurs, Pharmacies et participations aux soins et frais de médicaments pour divers sociétaires 7.078.25 11.098,45

« Disponible au 30 avril 34.852,55

QUESTIONS DIVERSES

« Conformément aux décisions du Comité dans sa dernière séance. nous avons réglé les secours ci-après :

« Abdeslazi ben Ali, secours : 100 fr. ; Asbard, secours pour naissance : 200 fr. ; Franco, secours pour naissance : 300 fr.

« Du 1^{er} au 25 mai. nous avons également payé environ 2.000 francs pour honoraires et soins concernant les mois de janvier à avril.

« Notre caisse a, par contre, reçu, grâce au dévouement de notre président 3.800 fr., cotisations 1938, membres fondateurs, bienfaiteurs et honoraires.

« Nous attirons votre attention sur le centre de Fès pour lequel nous avons des factures assez élevées mais où sur environ 45 sociétaires que ce centre présente, 20 n'ont pas encore payés la cotisation du mois d'avril, 12 doivent en outre le mois de mars et deux n'ont rien payé depuis novembre 1937.

« Le recouvrement des cotisations dans tous les autres centres s'effectue normalement ».

Ce rapport est adopté aux applaudissements de l'assemblée.

M. Blanchère, président, remercie et félicite MM. Herbaux et Loubet de leur exposé.

M. Blanchère prie l'assemblée d'excuser MM. Paris, Laurent, Lebascle et Servat, qui doivent quitter l'assemblée avant la clôture en raison de leurs occupations.

L'assemblée debout applaudit et remercie de cette manière ces Messieurs d'avoir bien voulu assister à l'Assemblée Générale de l'AMONAF. M. Paris. s'adressant à l'Assemblée dans un discours improvisé, se félicite du succès obtenu par notre Mutuelle depuis sa fondation. Il insiste auprès de tous les membres présents de faire confiance au Comité de l'AMONAF, qui ne désire en somme qu'augmenter cette grande famille mutualiste.

Après des applaudissement nourris de l'assemblée, M. Paris félicite le président et ses collaborateurs et se retire accompagné de MM. Laurent, Lebascle et Servat.

M. Blachère. président, expose à l'assemblée les motifs pour lesquels celle-ci doit ratifier la rectification de l'art. 49 des statuts. Le président met aux voix cette rectification qui est votée à l'unanimité des membres présents.

L'article 49 sera donc ainsi libellé :

« Aucun soin ni aucun secours ne pourra être accordé pour maladies vénériennes, accidents cérébraux, maladies chroniques (tuberculose, etc..) soins dentaires et maladies du même genre, ni pour les maladies causées par l'intempérance, ni pour les blessures reçues dans une rixe lorsqu'il aura été prouvé que le sociétaire a été fautif, ni pour les blessures reçues dans une émeute à laquelle il aurait pris part volontairement, ni pour ceux qui toucheraient un demi-salaire du fait d'un accident ».

Lecture est faite par le président de la question posée par le sociétaire France, de Casablanca, sur l'article 44.

Le président invite les sociétaires qui auraient des observations à faire sur cet article, à prendre la parole. Pour mettre fin à ces discussions, après j observations de plusieurs sociétaires, le président propose de mettre aux voix l'amendement suivant :

« L'Association remboursera le prix de la visite à domicile sur la base du prix de la visite au cabinet D.

Accord de l'assemblée.

Cet amendement est adopté à l'unanimité de l'assemblée, moins une voix.

La nouvelle rédaction de cet article sera donc la suivante :

« Art. 44. — I § — Un associé a droit à la visite gratuite au cabinet du docteur. Les visites du docteur faites au domicile de l'associé seront remboursées sur la base du prix de la visite au cabinet du docteur ». Le reste de l'article sans changement. Question posée par M. Bourgeois de Marrakech.

M. Bourgeois propose « que des démarches soient faites auprès des commerçants à l'effet d'obtenir pour les sociétaires, une réduction pour leurs achats, méthode à employer pour arriver à un résultat favorable sans froisser aucune susceptibilité ».

Le président donne son avis sur cette question et met aux voix la discussion de ce projet ou le refus.

A l'unanimité de l'assemblée, ce projet est refusé.

L'ordre du jour étant épuisé, le président donne la parole aux sociétaires qui désireraient poser des questions :

M. Salama Isaac. demande si les frais engagés auprès de docteurs spécialistes pourraient être remboursés sur la base du prix des visites aux docteurs non spécialistes.

M. Blachère répond à Salama en lui faisant lecture de l'article 46 des statuts, dernier paragraphe. M. Salama se range à l'article 46 et retire sa demande.

M. Amar demande si la mutuelle pourrait éventuellement avancer le montant des 50 % à régler par le sociétaire sur les spécialités pharmaceutiques. Après discussion sur cette question, l'assemblée refuse à l'unanimité, les

statuts ne prévoyant pas « les avances » à ses sociétaires.

Aucune autre question est posée,

L'urne contenant les bulletins de vote est scellée jusqu'au 13 mai, date du dépouillement du scrutin, pour recevoir à cette date les bulletins extraits des enveloppes des sociétaires votant par correspondance.

Personne ne demandant la parole, le président remercie les membres présents et lève la séance à 19 h. 35.

Le secrétaire :

Signé ; G. LOUBET.

Le Président :

Signé : J. BLACHÈRE.

DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN

Le 13 mai 1938, à 18 h. 15 a eu lieu le dépouillement du scrutin en vue de l'élection de 7 candidats au Comité directeur :

Extrait du procès-verbal du dépouillement du scrutin de vote du 4 mai 1938 tendant à l'élection de 7 sociétaires comme membres du Comité, de l'A.M.O .N.A.F.

Sociétaires inscrits au 4 mai 1938 : 735 ; votants : 443 ; bulletins nuls : 6 ; suffrages exprimés : 437 ; majorité absolue ; 220. Ont obtenu : M. Guichar Marcel : 417 voix;

Mlle Marsala Marie : 408 voix ; M, Le Roy Roger : 395 voix ; M. Loubet Georges : 394 voix ; M. Richter Willy ; 381 voix ; Mme de Caires : 369 voix ; M. Franken Léopold : 351 voix.

En conséquence, les sociétaires ci-dessus sont proclamés élus.

Sanction administrative

(*Le Petit Marocain*, 25 septembre 1943)

RABAT, 24 septembre. — Par application du dahir du 31 mars 1943 sur les pouvoirs de l'autorité administrative dans la conduite de la guerre économique, M. Jean Epinat a été inscrit sur la liste des personnes dont l'activité est considérée comme procurant un avantage à l'ennemi et il a été placé sous le régime de l'internement administratif (résidence forcée) dans un poste de l'intérieur.

Les biens personnels de M. Epinat ainsi que ceux des deux sociétés « Omnium Nord-africain » (ONA) et « Mines de Bou-Azzer et Graara » (SMAG)* ont été placés sous séquestre. Ces deux sociétés seront contrôlées, la première par le Bureau central des transports, et la seconde par le Bureau de recherches et de participations minières.

Au Maroc : les dessous d'une arrestation

(*La Petite Gironde*, 16 octobre 1943)

Tanger, 15 octobre. — La presse marocaine a enfin été autorisée à annoncer l'arrestation de l'industriel bien connu Épinat qui possède les mines de cobalt de Bou-Azzer, l'Omnium [nord-]africain et les mines de Graara Mag [SMAG]. Toutes les entreprises de M. Épinat ont été mises sous séquestre et sa fortune privée a été confisquée.

Officiellement, on explique l'arrestation de M. Épinat par des livraisons de cobalt à l'Allemagne, mais ce prétexte est faux. Les livraisons en question ont été faites au gouvernement français. Le véritable motif de son arrestation est le désir des États-Unis de contrôler tous les gisements miniers du Maroc

Annuaire Desfossés 1945, p. 1817 :

Omnium nord-africain

Conseil : MM. J. Epinat, pdt ; A. Hentschel, E. Paris, P. Mourgnot, P. Grand, M. Laurent, J. Aguilon, P. Mas, G. Toussaint, A. Cornet, E. Lebascle, P. Guillemet, P. Chabert, A. Peyronnet, T. Gabe ².

Commissaires aux comptes : L. de Castelbajac, R. Beaudinot.

OBSÈQUES

(*Le Petit Marocain*, 26 janvier 1945)

Les obsèques de

Monsieur Joseph MARTINEZ

agent de l'Omnium nord-africain à Marrakech

auront lieu ce vendredi 26 janvier 1945, à 10 heures.

Réunion église du Sacré-Cœur.

De la part de Mme Vve Martinez.

La direction et le personnel de l'Omnium Nord-Africain, le comité et les membres de l'AMONAF. Les obsèques auront lieu ce vendredi 26 janvier 1945, à 10 heures. .

LES TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le procès Jean Épinat-**Louis Aletti**

(*La Dépêche algérienne*, 12 avril 1946)

Le tribunal correctionnel d'Alger a vidé son délibéré dans les procès en diffamation intentés par MM. Jean Épinat, Eugène et Paul Paris, les sociétés l'Omnium nord-africain et l'Office nord-africain à M. Louis Aletti pour des pamphlets édités par celui-ci.

Les plaignants réclamaient un total de 50 millions de dommages et intérêts. Le tribunal, retenant quatre des dix actions intentées, a condamné M. Louis Aletti à quatre fois mille francs d'amende et quatre fois 5.000 fr. de dommages et intérêts.

² Théophile Gabe (et non : *Gab*)(Oloron-Sainte-Marie, 21 août 1877-Casablanca, 25 septembre 1953) : ancien administrateur de la Compagnie africaine de transports, héritière du transporteur Jean Mazères, originaire d'Oloron et parent de Louis Barthou..

M. Jean Épinat était représenté par MM. les bâtonniers Groslière, Karsenty, Nicolas ; MM. Paris, par M. le bâtonnier Péringuey ; l'Omnium et l'Office nord-africains par M^e Badin. M. Louis Aletti était défendu par M^e Urbani.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2123 :

Omnium nord-africain

Conseil : MM. J. Epinat, pdt ; A. Hentschel, E. Paris, P. Mourgnot, M. Laurent, J. Aguillon, G. Toussaint, A. Cornet, E. Lebasclé, Renoux.

Commissaires aux comptes : R. Beaudinot, M. Lecocq.

OMNIUM NORD-AFRICAIN

(L'Information financière, économique et politique, 14 février 1950)

Nous apprenons que, dans sa séance du 7 février, le conseil d'administration de la Société a nommé administrateurs MM. Pierre Getten, vice-président de la Compagnie de chemins de fer du Nord, Eugène Mathieu, président, directeur général de la Société d'électrochimie et d'électrometallurgie d'Ugine, et M. Jean Reyre, directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Au cours de cette même séance, M. Jean Épinat, ayant exprimé le désir d'être déchargé de ses fonctions de président délégué, a été nommé président d'honneur. M. Georges-Jean Painvin, administrateur, a été appelé aux fonctions de président délégué.

(L'Information financière, économique et politique, 12 juillet 1950)

OMNIUM NORD-AFRICAIN apparaît bien disposé à 5.400 c. 5.350 ; la société envisage pour cet exercice des ventes de minerai plus importantes qu'on ne l'escomptait au début de l'année. Le téléphérique d'Irnin à Tiouine sera achevé en 1951 et permettra une évacuation rapide du minerai de manganèse.

AEC 1951/837 — Omnium nord-africain [ONA](Anc^t : C^{ie} générale de transports et de tourisme au Maroc [CTM (groupe Épinat)]), 52, avenue Général-d'Amade, CASABLANCA.

Bureau correspondant : Office nord-africain, 22, rue de Téhéran, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 30 novembre 1919, 290 millions de fr. en act. de 250 fr.

Dividendes. — 1948 : 50 fr. ; 1949 : 85 fr.

Objet. — Création, exploitation de tous services de transports automobiles, particuliers ou en commun ; achat, gestion et vente de tous immeubles ; recherches, étude, exploitation directe ou indirecte de tous gisements miniers, etc.

Conseil. — MM. Georges [P.] Painvin [CCF], présid.-dél. [1950-52] ; Eugène Paris et Alb. Hentschel [ing. des mines], vice-présid. ; Maurice Laurent, Paul Mourgnot, Georges Toussaint [Cie gén. Maroc], Édouard Lebasclé [ONA], Jacques Aguillon [BPPB], Albert Cornet, Henry Pagézy [Peñarroya], P. Getten, Eugène Mathieu [Ugine - SPA], Jean Reyre [BPPB. Succ. de P. Renoux].

Annuaire Desfossés 1953, p. 1733 :

Conseil : MM. J. Épinat, président d'honneur ; P. Mourgnot, président délégué ; E. Paris, v.-pdt ; A. Hentschel, v.-pdt ; P. Bermond, J. Aguillon, G. Toussaint, A. Cornet, E. Lebascle, P. Renoux, H. Pagezy, E. Mathieu, P. Getten, J. Reyre.

Commissaires aux comptes : MM. R. Beaudinot, M. Lecoq, J. Dubourdiou.

OMNIUM NORD-AFRICAIN

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 février 1953)

M. Aguillon, qui a été nommé président-délégué de l'Omnium Nord-Africain au cours d'une récente réunion du conseil, vient de prendre ses fonctions. M. Aguillon est également vice-président de Peñarroya.

D'autre part, l'Omnium Nord-Africain convoque à Casablanca, pour le 3 mars, une assemblée extraordinaire à laquelle il sera proposé de regrouper les 1.160 000 actions de 500 francs, représentant le capital, en 580 000 actions de 1.000 francs, par l'échange de deux actions de 500 francs contre une action de 1.000 francs.

François BILLOUX

SECRÉTAIRE DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

DÉPUTÉ DES BOUCHES-DU-RHÔNE

LA FRANCE ELLE MAROC

DISCOURS PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 7 OCTOBRE 1955

(*La France nouvelle*, 15 octobre 1955)

(« J. O. », pages 4.892 à 4.901) (Supplément au n° 513 de France nouvelle)

.....
QU'EST-CE QUE L'OMNIUM NORD-AFRICAIN ?

FORT justement, M. Grandval avait dit : « Le temps, c'est du sang ». Actuellement, le sang coule. Il coulera à flots si le peuple français n'y met pas rapidement bon ordre.

Mais pourquoi et pour qui le sang coule-t-il au Maroc ?

C'est ce que le peuple de France a le droit de savoir. Il est nécessaire de clouer au pilori ces banques et sociétés et personnages qui s'enrichissent sur le dos du peuple marocain et ne craignent pas de jeter la France dans une nouvelle guerre pour conserver leurs misérables profits. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Il est nécessaire de montrer qui tire les ficelles des nervis de « Présence française » et active toute cette racaille fasciste qui rêve des lauriers sanglants de Franco.

Le grand maître du Maroc est la Banque de Paris et des Pays-Bas, celle que dénonçait déjà Jaurès il y a un demi-siècle. Cette banque dirige directement ou indirectement la plupart des entreprises au Maroc.

Prenons un exemple : l'OMNIUM NORD-AFRICAIN, AU CAPITAL NOMINAL DE 1.160 MILLIONS. Les bénéfices nets de cette société sont passés successivement de 45 millions en 1946, à 49 millions en 1947, 75 millions en 1948, 123 millions en 1949, 161 millions en 1950, 220 millions en 1951, 302 millions en 1952, 373 millions en 1953, soit un intérêt de 32 p. 100 pour cette année-là.

L'Omnium nord-africain est dominé par la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui est représentée au sein de son conseil d'administration par son directeur général, Jean Reyre et Jacques Aguillon, en association notamment avec le groupe Rothschild représenté par Henry Pagezy, Pierre Getten.

L'Omnium nord-africain contrôle au Maroc de nombreuses sociétés parmi lesquelles :

1. — La SOCIÉTÉ MINIÈRE DE BOU-AZZER ET DU GRAARA — mines de cobalt et d'amiante — deuxième producteur de cobalt du monde ; capital, 265 millions ; président : S.E. Si Thami El Glaoui ; administrateur délégué : Omnium nord-africain ; administrateurs : Jean Épinat, Paul Mourgnot, Eugène Paris, Albert Hentschel, Jacques Aguillon, le caïd Si Brahim El Glaoui, fils aîné du Glaoui, la Société de prospection et d'études minières au Maroc ;

2. — La COMPAGNIE DE TIFNOU-TIRANIMINE — manganèse — au capital de 100 millions ; conseil d'administration : Paul Mourgnot, Jean Épinat, Eugène Paris, Omnium nord-africain ;

3. — La SOCIÉTÉ MINIÈRE ET METALLURGIQUE D'AOULOUG — manganèse — au capital de 100 millions ; conseil d'administration : Jean Épinat, Eugène Paris, Albert Hentschel, Omnium nord-africain ;

4. — La SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE DE RECHERCHES MINIÈRES ; capital : 85 millions ; administrateur: Omnium nord-africain (Exclamations à l'extrême gauche) ;

5. — La SOCIÉTÉ DE PROSPECTION ET D'ÉTUDES MINIÈRES AU MAROC ; capital : 1 million ; président : Jean Épinat ; administrateur délégué : Omnium nord-africain ; administrateurs : Paul Mourgnot, Albert Hentschel, Eugène Paris ;

6. — La SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE ET CHIMIQUE NORD-AFRICAINE — Somena — au capital de 150 millions ; conseil d'administration : S.E. Si Thami El Glaoui, Jacques Aguillon, Jean Épinat, Albert Hentschel, Omnium nord-africain, Peñarroya-Maroc ;

7 La SOCIÉTÉ MAROCAINE D'ÉTUDES SIDÉRURGIQUES, au capital de 12 millions; vice-président : Si Thami El Glaoui ; administrateur : Omnium nord-africain ;

8. — La SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS MINIERS, au capital de 500 millions ; président : Jean Épinat ; administrateur délégué : Omnium nord-africain ; administrateurs : Si Thami El Glaoui, Société minière de Bou-Azzer et du Graara, Compagnie de Tifnou-Tiranimine ;

.....
9. — La COMPAGNIE AUXILIAIRE DES TRANSPORTS AU MAROC — C. T. M. — au capital de 225 millions ; Albert Hentschel, Eugène Paris, Georges Toussaint ;

10. — La SOCIÉTÉ ANONYME DE TRANSPORTS DU SOUSS ;

11. — La FRANCE-AUTO, CAPITAL 70 MILLIONS ;

12. — La COMPAGNIE CHERIFIENNE DES PRODUITS DU NAPHTHE (Naphta) ;

13. — La SOCIÉTÉ AUTO-MAROCAINE ;

14. — La SOCIÉTÉ MAROCAINE DE MACHINES AGRICOLES.

L'Omnium nord-africain vient d'entrer au conseil d'administration de la société de gérance des établissements Henri Hamelle-Afrique, formée à Casablanca, au capital de 200 millions, en vue de gérer provisoirement et, le cas échéant, d'exploiter définitivement les sept succursales africaines — Alger, Casablanca, Oran, Tunis, Dakar, Brazzaville et Douala — et les neuf agences marocaines constituant la branche Afrique des établissements Henri Hamelle, en liquidation judiciaire. (*Marchés coloniaux*, 1^{er} octobre 1955.)

Comme on peut le voir, les noms d'un certain nombre de personnages reviennent souvent dans les conseils d'administration de ces sociétés dépendant de l'Omnium nord-africain.

OMNIUM NORD-AFRICAIN

[Desfossés 1956/1723]

Aguillon (Jacques)(1879-1955)[fils de Louis, ing. des mines, mêlé aux affaires du partage du Maroc], 48 (Paix afric.), 127 (BPPB), 644 (pdt Peñarroya-Maroc), 655 (v.-pdt Peñarroya), 850 (pdt Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons), 1285 (CGÉlec.), 1723 (pdt dir. ONA), 1960 (Vittel).

Paris (Eugène), 1723 (v.-pdt Omnium nord-africain), 2164 (France-Maroc).

Hentschel (Albert), 1723 (v.-pdt Omnium nord-africain).

Reyre (Jean), 127 (dg BPPB), 216 (Bq ottomane), 226 (Santa-Fé), 672 (Omnium frs pét.), 705 (Soc. indus. lubrif.), 727 (FINAREP), 1223 (CSF), 1311 (ÉÉM), 1343 (CGIFE), 1721 (Cie gén. col.), 1722 (Cie gén. Maroc), 1723 (v.-pdt Omnium nord-afr.).

Toussaint (G.), 1723 (Omnium nord-africain).

Cornet (A.), 1723 (Omnium nord-africain).

Lebascle (Édouard), 1723 (Omnium nord-africain).

Martin (René)[1899-1986][Polytechnicien, ing. Ponts-et-Chaussées. 1947 BPPB], 226 (Santa-Fé), 287/2 (Cie immob. algérienne), 359 (Ch fer Maroc), 361 (Tanger-Fez), 1233 (CGEE), 1311 (pdt ÉÉM), 1619 (Éts Susset), 1722 (Cie gén. Maroc), 1723 (Omnium nord-afr.), 1839 (Tabacs au Maroc), 2156 (Prénatal).

Renoux (Paul), 1723 (Omnium nord-africain).

Pagezy (Henri)(1894-1970)(ing. Mines. Ép. Louise Lichtenstein), 515 (Soc. d'investissement du Nord), 570 (Minemet), 642 (v.-pdt Mines de Zellidja), 643 (pdt Mines Aouli), 644 (v.-pdt Peñarroya-Maroc), 655 (adm.-dir. Peñarroya), 1389 (Kuhlmann)[apport usine Peñarroya de L'Estaque à Kuhlmann en 14-18], 1723 (Omnium nord-africain).

Mathieu (Eugène)(1886-1966. X-mines), 174 (Crédit national), 896 (Cégédur), 1403 (Soc. des produits azotés), 1415 (Ugine), 1723 (Omnium nord-africain).

Getten (Pierre)[fils de Maxime, père de Jacques = tous repr. Rothschild], 128 (UEIF depuis 1951), 332 (Ch. de fer du Nord), 364 (pdt Ch. de fer de l'Indochine et du Yunnan), 366 (Djibouti-Addis-Abeba), 393 (CIWLT), 465 (HPLM), [488], 491 (EMGP), 515 (Soc. d'investissement du Nord), 571 (Belge des mines, minerais et métaux), 644 (Peñarroya-Maroc), 655 (Peñarroya), 863 (Forges et aciéries du Nord et de l'Est), 1168 (Cockerill), 1169 (Providence), 1407 (UCLAF), 1723 (Omnium nord-africain).

Bermond (P.)[Bq de la Cité], 1723 (Omnium nord-africain).

Ardoin (Paul)[1885-1966][Polytechnicien. Dir. du PLM algérien, puis des Chemins de fer algériens (1933-1942)], 359 (pdt Ch. fer Maroc), 363 (v.-pdt-dir. Ch. fer Maroc-Or.), 477 (pdt Extension port Nemours), 553 (pdt Charb. nord-afr.), 1311 (v.-pdt ÉÉM), 1723 (ONA).

Bloch-Lainé (François)*, 101 (Bq F.), 229 (Créd. fonc. F), 236 (Sous-cpt entrep.), 287/2 (Cie immob. alg.), 393 (CIWLT), 585 (Ouenza), 1723 (ONA).

Bolgert (Jean)[dir. gén. études éco.+serv. étr. à Bq de France], 171 (Créd. lyonn.)(repr. prof. bancaire), 727 (FINAREP), 1657 (Cotonn. St-Quentin), 1723 (Omnium nord-afr.).

Bouillot (A.)[BRPM], 713 (S.N. pétroles d'Aquitaine), 720 (Chérif. pétroles), 1723 (Omnium nord-africain).

Lagabrielle (J.), 1723 (Omnium nord-africain).

Beaudinot (R.), 1723 (comm. cptes Omnium nord-africain).

Lecoq (M.), 1723 (comm. cptes Omnium nord-africain).

Dubourdieu (Jules)[BPPB depuis 1930], 49 (Prévoyance), 83, 1529 (CS Norsk Hydro), 1723 (comm. cptes ONA).

SIEGE SOCIAL : Casablanca, 52, avenue d'Amade. Correspondant à Paris : Office nord-africain, 22, rue de Téhéran. Tél. : LAB. 67-82.

CONSTITUTION : Société anonyme marocaine, constituée le 22 novembre 1919, pour une durée de 90 ans, sous le titre de Cie générale de transports et tourisme au Maroc, échangé contre la dénomination actuelle, par décision d'une assemblée extraordinaire du 3 janvier 1934.

OBJET : Par des exploitations directes ou la voie de participations, toutes entreprises industrielles commerciales, agricoles, minières, de transports, financières, mobilières, immobilières et autres, de nature à favoriser le développement économique de l'empire chérifien.

PARTICIPATIONS : Société de prospections et d'études minières, Société Transports miniers, Cie Tifnout Tiranimine, France-Auto, Satas [Transports automobiles du Souss, Agadir], Société minière de Bou-Azzer et du Graara, etc. [Omnium industriel immobilier et commercial.]

CAPITAL SOCIAL : 1.276 de 2.500 fr. A l'origine, 5 millions ; porté en 1920 à 6, puis 8 millions ; en 1928 à 20 millions ; en 1929 à 30 millions et en 1930 à 40 millions, par des émissions à 750 fr. ; en 1939 à 80 millions et en 1941 à 120 millions, par l'incorporation de réserves et de primes d'émission et la distribution d'actions gratuites, qui s'est accompagnée de la répartition aux parts de fondateur de sommes de 12 millions et 133,333 fr. respectivement prélevées sur les réserves. Porté en 1947 à 145 millions par création de 100.000 actions nouvelles de 250 fr. attribuées aux porteurs de parts (100 actions pour part) en échange de leurs titres, puis en 1948 à 290 millions par distribution d'actions gratuites (1 pour 1). Porté en 1951 à 580 millions par élévation du nominal à 500 fr. Porté en 1954 à 1.160 millions par élévation du nominal de 500 fr. à 1.000 fr. Regroupement en actions de 2.500 fr. depuis le 14 novembre 1955, puis capital porté à 1,276 millions par création de 46.400 actions de 2.500 fr. réparties gratuitement (1 pour 10).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; premier dividende de 6 % aux actions ; sur le solde, autant de fois 1/2 % qu'il y a d'administrateurs en fonction avec maximum de 10 % ; le reliquat aux actions sauf prélèvements de prévoyance éventuels.

LIQUIDATION : Mode à déterminer par l'assemblée générale.

SERVICE FINANCIER : Siège social.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions 100 et Terme. — Notice SEF : CO 215.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 28 (11 juin 1951) 90 fr. ; 29 (11 juin 1952), 143 fr. ; 30 (11 mai 1953), 198 fr. ; 31 (12 juillet 1954), 300 fr. au Maroc ; 32 (5 juillet 1955), 246 fr. ; 33 : droit d'attribution (1 pour 10).

	Produits bruts	Amort.	Bénéf.	Montant réservé	Distrib.	Divid
	(En 1.000 francs)					(En francs)
1943	53.436	16.589	16.846	842	17.2408	30
1944	37.692	16.066	21.627	1.080	20.667	35
1945	57.266	26.720	30.546	357	1 24.349	40
1946	14.3.728	98.938	44.790	2.240	30.692	50
1947	62.480	13.920	48.560	2.428	42.036	35
1948	105.838	80.802	75.086	3.751	60.694	50
1949	150.494	27.262	122.872	6.144	103.566	85
1950	207.664	46.547	161.117	2.437	146.264	120
1951	305.739	85.578	301.526	11.008	217.517	180
1952	376.420	74.894	801.526	15.076	302.582	250
1953	441.939	68.569	373.370	2.915	364.783	300
1954	513.792	—	413.063	20.658	364.140	300

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1954 (en 1.000 fr.)

ACTIF	
Immobilisations (nettes)	46.379
Autres valeurs immobilisées	1.190.134
Réalisable :	
Valeurs d'exploitation	8.049
Débiteurs	848.387
Titres de placement	1.098.861

Disponible	3.161.470
Comptes d'ordre	130.673
	<u>6.453.453</u>
PASSIF	
Capital	1.160.000
Réserves	222.821
Fonds de renouvellement et Provisions	640.231
Dette à court terme	3.669.048
Bénéfices	418.063
Comptes d'ordre	348.790
	<u>6.453.453</u>

OMNIUM NORD-AFRICAIN

(L'Information financière, économique et politique, 28 mars 1956)

Le conseil proposerait à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende égal au précédent, soit 750 fr. par action regroupée de 2.500 fr., ou 100 francs par action ancienne non encore regroupée.

Ce dividende s'applique à la totalité du capital qui a été porté de 1.160 millions à 1.276.000.000 de francs, en mai 1955, par création de 46.400 actions nouvelles de 2.500 fr., attribuées gratuitement.

OMNIUM NORD-AFRICAIN

(L'Information financière, économique et politique, 17 avril 1956)

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 avril, a approuvé le bilan et les comptes de 1955. Les résultats sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Comme nous l'avons laissé prévoir, il sera proposé à l'assemblée la distribution d'un dividende de 750 francs net par action regroupée de 2.500 fr. (inch.), s'appliquant à un capital augmenté de 10 % par la distribution d'actions gratuites à laquelle il fut procédé au cours de 1955.

Omnium Nord-Africain

(L'Information financière, économique et politique, 10 mai 1958)

Les comptes de 1957, approuvés par l'assemblée tenue le 7 mai à Casablanca, se soldent par un bénéfice de 444.206.386 fr.

Le dividende total voté, soit 750 fr. par action, sera payable à partir du 30 juin 1958.

Le rapport constate que l'année 1957 s'est déroulée dans des conditions économiques difficiles par suite de la dépréciation du cours des métaux non ; ferreux,

l'accroissement des charges d'exploitation et le niveau restreint des activités commerciales.

Omnium Nord-Africain
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1959)

Les comptes de 1958, se soldant par un bénéfice net de 493.012.755 fr. marocains, ont été approuvés par l'assemblée. Dividende voté : 750 fr. marocains brut (coupon n° 37).

Au bilan, à fin 1958, les titres de participation étaient portés pour 2.998 millions 372.673 fr, marocains et les valeurs et titres de placement pour 431.918.202 francs.

WW 1979 :

BONJEAN (Jacques), directeur administratif de société. Né le 7 fév. 1927 à Meknès (Maroc). Fils du docteur Maurice Bonjean, directeur de la Santé publique au Maroc, et de M^{me}, née Anne Bonjean. Mar. le 25 avril 1902 à M^{lle} Anne Moillo (2 enf. : Louis, Xavier). Études : Lycée Gouraud à Rabat, Faculté de droit de Paris. Dipl. : docteur en droit, diplôme d'études supérieures de sciences politiques, certifié d'aptitude à la profession d'avocat, certifié de physique, chimie, biologie. Carr. : chef du secrétariat administratif (1952), puis secrétaire général (1950-1909) des Charbonnages nord-Africains*, administrateur de Sococharbo, directeur administratif de l'[Omnium Nord-Africain](#) à Casablanca (depuis 1969), administrateur (1957), puis vice-président (depuis 1965) de la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraites, administrateur (1970) puis président (depuis 1975) de l'Association pour la retraite des cadres et salariés français du Maroc, chargé de travaux pratiques (droit commercial et finances publiques) (1958-1962) puis chargé de cours (droit économique)(1963-1965) à la faculté de droit de Rabat, chargé de cours à l'École marocaine d'administration (1962-1966), administrateur du *Bulletin économique et social* (1962-1966), membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger (depuis 1975). Œuvres : l'Unité de l'Empire chérifien (1955), la Réalisation sociale des Charbonnages Nord-Africains* (article), la Décolonisation économique du Maroc (mémoire, 1963), Tanger (article, 1967), Tanger à la recherche d'une deuxième vocation (article 1970). Sports : tennis, ski, natation. Membre du Cercle athlétique français de Casablanca, du Club des clubs de Casablanca, du Club alpin français Adr. : prof, 52, av. Hassan II, Casablanca ; privée, 19, rue des Papillons, Casablanca (Maroc).

WWE 1967 :

CORNET-ÉPINAT Albert. Financier, administrateur de sociétés. Né à Roanne (Loire), le 1.10.1905. F. : de Charles, industriel, et de Marie Épinat. Enf. : Jean-Jacques et Philippe. Asc. : Jean Épinat, [fond. Omnium nord afr.](#) Ét. : Univ. Paris et Éc. des htes ét comm. Paris. Gr. univ. : H.E.C., lic. en droit. Carr. : avocat, [adm. « Omnium nord-afr. »](#), « Banque de la Cité* », « Champagne Deutz », « Cinéma-Exploitation », etc. Membre prés. M Fond. Jean-Épinat. Récr. : bibliophilie. A. : 24, av. Gabriel, 75 Paris, France.

[LinkedIn \[4 novembre 2012\]](#)

Jean-Marc DAMME

1968 à 2005 : carrière entièrement consacrée à l'automobile.

1968 à 1978 : Omnium Nord-Africain (filiale de Paribas), en charge de la distribution automobile (Simca-Chrysler) au Maroc par un réseau de concessionnaires sur tout le pays.

1978-1982 : SCOA (Sté Commerciale de l'Ouest Africain) : directeur adjoint Dépt automobile Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon), puis responsable des affaires automobiles de la SCOA en France* (3 CE RVI, 5 CE Peugeot, 1 CE Citroën).

1982-1984 : directeur des opérations France de Chausson Service (rénovation de radiateurs VL, PL, TP, Agricole, Industriels).

1985-2005 : SEAT (groupe Sonauto* importateur) : directeur des ventes (1985-1990). En 1988 SEAT devient membre du groupe VAG, puis filiale en 1995, et je lance le programme de formation du réseau de distributeurs (commerce, gestion, management) et crée une école de vente SEAT en partenariat avec l'ISVA (CNFA), puis met en place SEAT Occasions.

2005 (avril) : retraite.

Audit-coach Nouvelle Donne (association loi 1901) 78600 Maisons-Laffitte.

Martin (René)[X-pts. 1947 Paribas][⁰/ox], 226 (Santa-Fé), 287/2 (Cie immob. alg.), 359 (Ch fer Maroc), 361 (Tanger-Fez), 1233 (CGEE), 1311 (pdt ÉEM), 1619 (Éts Susset), 1722 (Cie gén. Maroc), 1723 (Omnium nord-afr.), 1839 (Tabacs Maroc), 2156 (Prénatal).

WW 1979 :

MARTIN (René), administrateur de sociétés. Né le 16 oct. 1899 à Rouen (Seine-Inf.). Fils d'Henri Martin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de M^{me}, née Marguerite Gosset. Veut de M^{me}, née Marie-Louise Ballesteros (2 enf. : Michel, Bertrand). Études : Lycée Corneille à Rouen Lycée Janson-de-Sailly à Paris. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées. Carr. : [ingénieur-chef des ponts et chaussées en service en Algérie \(1925-1945\)](#), [construction de grands barrages du département d'Alger puis organisation du Service des irrigations du Service de la colonisation et de l'hydraulique de l'Algérie](#), délégué du ministère des Travaux publics en Allemagne (1945), [directeur de l'Office national de la navigation \(1945-1947\)](#), [directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas \(1947-1964\)](#), [président \(1956-1972\)](#), [puis administrateur et président d'honneur de la Société financière franco-marocaine d'études et d'équipements \(Enelfi*\)](#)[\[ex-Énergie électrique du Maroc\]](#), censeur de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas (depuis 1957), président (1947), puis président d'honneur (depuis 1968) de l'[Omnium technique \(O.T.H.\)](#), président (1964-1972), puis administrateur et président d'honneur de l'Union générale d'investissements immobiliers (Ugimo), vice-président de l'[Omnium nord-africain* \(depuis 1950\)](#), de la Société d'études et de créations industrielles au Maroc (Secima) (depuis 1964), vice-président de la société Techniques électriques Jarret (T.E.J.)(depuis 1967), président de la Compagnie des compteurs et moteurs Aster (1969-1972), [administrateur de la Compagnie franco-marocaine \[ex-Ch. fer Maroc\]](#)[\[= Tabacs du Maroc \(WW 1971\)\]](#), de la Compagnie des chemins de fer de Tanger à Fez, des Éts Lacombe et Cie, de l'[Omnium technique au Maroc \(O.T.M.\)](#), censeur de l'Ocefi (depuis 1962) et de la Compagnie générale de développements immobiliers (Cogedim)(depuis 1963). Sport. : voile. Décor. : officier de la Légion d'honneur, [croix de guerre 14-18](#). Adr. : prof., 25, bd Malesherbes, 75008 Paris ; privée, las Closas, 66500 Prades.

WW 1979 :

MEUNE (Maurice), ingénieur, directeur de société. Né le 29 mars 1922 à Chavannes-sur-Reyssouze (Ain). Fils de Léon Meune, instituteur, et de M^{me}, née Élise Janaudy. Mar. le 24 dec. 1947 à M^{lle} Renée Jouvenceaux (4 enf. : Françoise, Pierre, Sylvie, Philippe). Études : Lycée Lalande à Bourg-en-Bresse, Lycée du Parc à Lyon, Écoles nationales supérieures des mines de Saint-Étienne et de Paris. Dipl. : ingénieur civil des mines, Géologue de la section d'études géologiques et minières. Carr. : ingénieur à la Société chérifienne de recherche minière (1947-1950), ingénieur (1950), puis directeur (1952-1957) de la Compagnie d'[Ouasta Mesloul](#), directeur de la Compagnie de [Tifnout Tiranimine](#) (1959-1960), directeur du département des mines (1961), directeur

général adjoint (1970), puis directeur général (1972), de l'**Omnium nord-africain** à Casablanca, directeur général adjoint de la **Scoa** (depuis 1978). Adr. : prof., 31, quai de 78150 Le Chesnaye.

WW 1979 :

NESTERENKO (Georges), ... ingénieur des ponts et chaussées détaché au ministère de la France d'outre-mer au Cameroun, en Afrique équatoriale et Afrique occidentale (1947-1958), **directeur général (1958)**, puis **administrateur (depuis 1968) de l'Omnium nord-africain*** à Casablanca, ... administrateur de la Société nouvelle Cofimer, Enelfi [**ex-Énergie élec. Maroc**]...

WW 1979 :

PAINVIN (Georges-Jean), **Ugine*** > **président délégué de l'Omnium nord-africain (1950-1952)**, **président délégué (1950-1958)** puis **président honoraire de la Société chérifienne d'exploitation d'ouvrages maritimes**, **président (1957-1962)** puis **président d'honneur de la Compagnie sénégalaise des phosphates de Taïba**. Membre de la **Chambre de commerce et d'industrie de Casablanca (1957-1960)**.

WW 1979 :

SÉVÉRAC (Yves), administrateur de sociétés [**frère de Jean (Orstom)**]. **Né le 12 juin 1918 à Pleumartin (Vienne)**. Fils de Paul Sévérac, ingénieur des arts et manufactures, et de Mme, née Andrée-Radegonde de Massé. Mar. le 29 déc. 1952 à Mlle Annie Didier (2 enf. : Henri, Philippe). Études : **Institution de Sainte-Croix à Neuilly-sur-Seine**, Lycée Condorcet et Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit. Carr. : successivement attaché de direction (1943), puis **fondateur de pouvoirs (1947-1952)** à la Banque de Paris et des Pays-Bas, **secrétaire général de l'Omnium Nord-Africain* (1953-1957)**...

[**Desfossés 1956**]

Thibault (Jacques)^[0 /x0][Paribas], 727 (FINAREP), 977 (adm. Fives-Lille), 1270 (Cie générale de construc. de fours). **Ne fig. pas encore au conseil de l'ONA.**

THIBAUT Jacques ^[0 /x0]. Administrateur de société. Né à Nevers, le 8.7.1900. F. : de Félix, pharmacien, et de Jeanne Thévenard. M. : le 18.5.1931, à Orléans, avec Suzanne Paris. Enf. : Françoise, Bernard, et Marie-Noëlle. Gr. : ing. des mines. Carr. : fonct., chef de mission à Londres, répartiteur en chef du charbon, dir. gén. des services écon. des Charbonnages de Fr., actuel. prés. Chambre synd. des mines de fer de Fr., **v.-prés. Fives Lille Cail***, prés. Orcis, **prés. Omnium nord-africain***. Décor. : Com. O.nat. Légion d'hon. Membre : Automobile Club de France, Golf de Saint-Cloud. Adr. priv. : 69, bd Suchet, Paris ; prof. : 15 bis, rue de Marignan, Paris, France.

WW 1979 :

TRAUB (Jean), Banque de Paris et des Pays-Bas* > **président-directeur général de la Compagnie financière eurafricaine (1966-1970)** et de la **Société internationale de régie cointéressée des tabacs du Maroc (1969-1974)**, administrateur de la **Société commerciale de l'Ouest africain (Scoa)**, de l'**Omnium nord-africain**.

WW 1979 :

VINCENT (Pol), ingénieur, directeur de société. Né le 6 mars 1915 à Villerupt (M.-et-M.). Fils d'Albert Vincent ingénieur du service vicinal, et de Mme, née Maria Bageot. Mar. le 8 avril 1939 à Mlle Lucienne Vidal (2 enf. : Gérard, Monique). Études : Collège de Toul, Lycée Henri-Poincaré à Nancy. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des manufactures de l'État, diplômé du C.P.A. de Paris. Carr. : ingénieur au Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (S.E.I.T.A.)(1938-1948)

puis ingénieur (1948), adjoint au directeur général, directeur technique, directeur directeur général adjoint puis directeur général (1958-1967) puis administrateur de la **Société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc**, administrateur délégué de la Compagnie marocaine de location et d'équipement **Maroc Leasing** (1965-1971), directeur général adjoint de l'**Omnium nord-africain**. Décor : chevalier de la Légion d'honneur, chevalier des Palmes académiques. Sport : tennis. Adr. : prof., 52, av. Hassan-II, Casablanca ; privée, 62, bd Rachidi, Casablanca (Maroc).

[Compagnie Franco-Marocaine (anciennement Compagnie des Chemins de fer du Maroc) et de sa filiale Enelfi (anciennement Énergie électrique du Maroc)]
(*Valeurs actuelles*, 18 juillet 1977)

[...] M. Louis Berthomieu, administrateur délégué de l'Omnium Nord-Africain **[ONA]**, a été coopté comme administrateur des deux sociétés aux sièges remis par M. Plouin à leur disposition.

Échange de participation entre Bolloré et l'ONA
(*Le Monde*, 21 juillet 1989)

Le groupe Bolloré et l'ONA, société holding marocaine, ont procédé à un échange de participations renforçant ainsi leur alliance. La Sofical est entrée hauteur de 5 % dans le capital de l'ONA et cette dernière a pris 3 % de Albatros, holding de Bolloré technologies. Par ailleurs, les deux groupes ont pris ensemble le contrôle d'Havas-Afrique*, qui détient des participations dans des sociétés africaines de publicité et de communication. Enfin pour développer des investissements communs tant en Europe qu'en Afrique, ils ont créé la firme d'investissement Société méditerranéenne de participation.

(*Le Figaro*, 23 décembre 1992)

Via Siger (anagramme de *regis*, le roi en latin), la famille royale est encore le premier actionnaire avec 18,18 % du capital mais celui-ci s'est notablement ouvert. Certes, les institutionnels marocains en contrôlent 36,97 % mais on trouve aussi dans le tour de table le groupe Bolloré (4,89 %), Euris (1,99 %) ou les AGF (0,50 %).

[Revue de presse - Maroc: janvier 2005](http://archives-rdp.blogspot.com/2005_01_01_archives-rdp_archive.html)
archives-rdp.blogspot.com/2005_01_01_archives-rdp_archive.html - 464k -

Hassan Bouhemou
(*Maroc Hebdo*, janvier 2005)

Hassan Bouhemou, actuel administrateur directeur général de Siger*, holding royal qui détient l'ONA et la SNI, vient d'être nommé à la tête de cette dernière en tant que Président directeur général [et] va désormais la présider en tandem avec Saâd Bendidi, fraîchement désigné pour prendre les rênes de l'ONA, un groupe économique qui amorce sa métamorphose pour s'adapter aux exigences de la mondialisation. [...]

